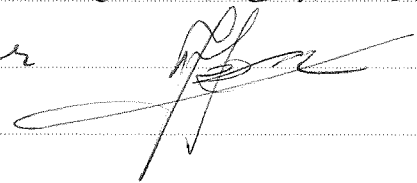


Michel MARC Feucherolles 0628286638

Pour le bien des voisins et de la commune environnante ainsi que les secteurs résidentiels.

Il serait également possible que cette usine demandera un nombre important de fourgons et autres semi-remorques et tracteurs et un nombre de voitures important non compatibles avec les routes actuelles...

Donc il n'est pas souhaitable qu'une activité de ce type soit le jour dans cette espace  
Merci dit regarder



le 10 juin 2021

Serge et Elisabeth ROGER

35 bis rue des Petits Prés

78810 FEUCHEROLLES - 0664314990

Note à l'attention de Monsieur Gilles GOMEZ  
Commissaire Enquêteur au Tribunal de Versailles

Après avoir attentivement examiné le projet attractant pour l'Economie locale élaboré par la Communauté de Communes présidée par Monsieur Richard Maire de Haule, décrit depuis plus d'un an dans les différents rapports présentant la modification du PLU de Davron d'une zone classée en 2018 EBC (espace boisé classé) pour devenir une zone industrielle et commerciale.

Nous tenons à vous faire part de nos interrogations à ce sujet qui nous a été annoncé par apposition d'une

affiche, à compter du début mai et pour lequel nous avons disposé d'un mois de délai pour donner notre avis, étant voisin proche, dans la plaine de Versailles si bien protégée jusqu'à maintenant (fermeture enquête le 11 juin à 17h).

1°) Nous sommes des Résidences principales fantômes: les dossiers que nous citons (Signe O avec numéro du dossier à l'intérieur) sont consultables sur le site Mairie de Davron "enquête d'utilité publique" du 11 mai au 11 juin 2021

① page 6: "le site est situé à l'écart du village de Davron et des secteurs urbanisés à vocation résidentielle principale"

② page 7: "ainsi, les futures activités industrielles implantées ne nuisent pas à ces secteurs résidentiels"

③ page 36: "le site est éloigné des zones d'habitat, ce qui n'expose pas les populations à des nuisances sonores supplémentaires"

→ Séance du 26/2/21 page 7: "projet impossible à Chavenay car proximité trop importante des habitations"

→ MRAE page 10: "éloignement par rapport aux secteurs résidentiels pour limiter les impacts des nuisances liées aux activités"

④ page 11: photo de notre Maison.

Comme vous pouvez le constater, notre résidence principale depuis quarante ans située à Feucherolles à cinquante mètres environ en face de la "future" entrée du parking de la "fabrique" en projet industriel. Six autres habitations principales sont proches...

→ Monsieur Albarède (8/4/21) page 2: "Trop de bruits pour mettre un site à vocation industrielle dans

un village"

① page 4 : " le projet est soumis à l'évaluation environnemental. Conclusion préalable : le projet ne peut être compatible avec le type d'activités souhaitées vu les nuisances qu'elles sont susceptibles de générer" (circulation impact carbone bruits chargement / déchargement des camions semi-remorque).

→ Monsieur CHATAIN (8/4/21) " dans la mesure où ces activités ne sont pas polluantes, pourquoi ne pas implanter cette Entreprise au sein de la zone résidentielle de Davron ?"

② page 37 : " l'augmentation de l'utilisation des véhicules motorisés induira une augmentation des rejets dans l'atmosphère et une dégradation de la qualité de l'air ( passage et stationnement de poids lourds."

Nous n'avons pas le résultat de l'étude d'un assainissement individuel prévu pour cent personnes et surtout son emplacement sur le site déjà si étiqué pour le projet présenté...

Nous sommes surpris que la bande inconstructible des soixante quinze mètres soit déclassée en zone constructible pour permettre l'existence de cette usine de fabrication de pavements en empiétant sur ces 75 mètres non constructibles une bande de cinq mètres de large soit une surface de deux cent mètres carrés de gagnés (③ page 13).

Les travaux d'aménagement du belvédère situé au dessus de la Mairie de Feucherolles estimé pour un montant très important annoncé en réunion de quartier du 28/5/21 permettra aux Feucherollois

d'admirer un panorama impacté par la vue de l'usine fabrique de pavements aux abords du village...

2°) Infrastructures routières non adaptées au projet. le point très important aurait dû être éclairci concrètement (avant même le changement de PLU) pour nous permettre de donner un avis sur ce dossier qui s'avère incomplet.

① page 13 : " Six fourgons de 22 m<sup>3</sup> par jour, deux demi remorques de 66 m<sup>3</sup> par mois, plus tracteurs, cent voitures par jour, deux camions agricoles par semaines".

Le sol en cailloux sera-t-il assez solide pour supporter toutes ces charges?

Quels sont les créneaux horaires de circulation de ces engins?

③ page 15 : " la RD30 étant de compétence départementale, la question des entrées et sorties du site devra faire l'objet d'échanges et d'un accord sur la solution la plus adaptée garantissant la sécurité des accès à ce projet".

④ page 8 : " soutenir la requalification de la RD30 et ses abords, et réaménager le carrefour en limite de Chavenay et Feucherolles pour garantir une sécurité maximale".

La partie agricole étant commerciale, les clients ainsi que les salariés de Techmatel auront la possibilité d'emprunter les bus" ( fréquence réelle un par heure) dont les clients sont

dans Feuilles MRA. (3) page 14 et 15  
L'accès piétons doit être pris en compte car l'absence  
réelle de Trottoir à partir du feu rouge et du  
passage abouti (devant la Maison de la Plaine)  
jusqu'à la Société Eiffage à Phavenay oblige les  
collégiens, les habitants et les salariés à marcher  
sur le CD30.

Je suis handicapée et je risque ma vie chaque  
jour pour faire mes courses à pied à Feuilles.  
De plus il serait souhaitable de réduire la  
vitesse de 70 km/h à 50 km/h (2) page 37 de  
l'intersection de Phavenay jusqu'au premier pont  
de la déviation pour éviter l'augmentation des  
accidents mortels déjà recensés dans ce secteur  
(intervention de Monsieur CHATAIN 8/4/21 en haut  
de la page 4)

Le point essentiel sur la présentation incomplète  
du dossier de prévention de la sécurité routière  
pour les piétons, les vélos, voitures, camions, cars,  
bus, nous oblige à refuser la création d'une zone  
industrielle sur ce site.

Nous remercions Monsieur GOMEZ d'avoir examiné  
ce dossier après nous avoir écouté avec attention avant  
de transmettre son rapport à Monsieur le Juge.

Merci aux différents organismes (MRA, la DDT, la  
Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, la  
SAFER) d'avoir pris le temps d'émettre leur avis et  
observations sur cette présentation.

Maintenant, tous les acteurs de ce projet ont  
déormais conscience que des Êtres Humains existent  
sur le site en question et ont le droit d'exprimer leur

profond désarroi.

